This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DC
137
.37
G84

YC 74143

Digitized by Google

THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA

PRESENTED BY
PROF. CHARLES A. KOFOID AND
MRS. PRUDENCE W. KOFOID

Digitized by Google

RÉPONSE

A LA RÉFLEXION NÉERLANDAISE

DE

M. DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ

PAR

M. GRUAU DE LA BARRE

Breda—Septembre 1869.

RIJKS-MUSEUM BIBLIOTHEEK TE AMSTERDAM

LA HAYE,
H. C. SUSAN, LIBRAIRE-EDITEUR.
1869.

Digitized by Google

Imprimerie de C. H. SUSAN, à la Haye.

Digitized by Google

DC 137
.37
G84

« Je plains le malheureux qui s'est mis dans la tête
« De plaire aux gens d'esprit à force d'être bête. »
LE BRUN.

Ma première livraison du Royal Martyr du 19e Siècle a soulevé contre moi une de ces colères puériles et insignifiantes, qui font rire et hausser les épaules de pitié. Un monsieur J. G. de Dompierre de Chaufepié en a eu un débordement de bile qu'il a épanchée dans 14 pages de nonsens, intitulées :

« Une Réflexion Néerlandaise que me suggère le « Royal « Martyr du 19e Siècle etc. » par M. Gruau de la Barre,

« Dédiée á l'Etat Néerlandais ;

« A l'Etat souverain, Néerlandais, indivisible, consciencieux, « impartial, inviolable ;

« A sa justice ;

« A son droit ».

M. Chaufepié, à ce qu'il paraît, n'a pas senti en lui assez de chaleur pour que sa réflexion réchauffât l'esprit public contre l'histoire du Duc de Normandie (Louis XVII) ; il a été l'embraser dans l'Enfer du Dante, et, en s'y promenant, il y a vu un être qui avait la face d'un homme juste, tandis qui c'était un serpent rempli de venin. Je l'engage à y retourner pour s'assurer que ce n'est pas sa propre image qui se reflétait à ses yeux.

G

Digitized by Google

M305582

L'auteur de ce bizarre écrit est un homme à répugnances. Il est fort mécontent de la rédaction du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* qui,

« A jugé utile, dans son numéro du 17 Août dernier, de « fixer bénévolement l'attention du public Néerlandais sur : « *Le* « *Royal Martyr du* 19e *Siècle* par M. Gruau de la Barre.

« Sans doute la surprise de ceux qui s'imaginèrent que la « tendance du *N. R. C.* était radicale ou subversive aura été grande, en remarquant que le *N. R. C.* est *bon légitimiste.*

« Oh ! que c'est gentil, s'écrie-t-il, (Aardig) !»

La Réflexion Néerlandaise me suggère la réflexion française que, si l'opinion politique du rédacteur du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* n'est pas celle d'un légitimiste, en appelant l'attention publique sur le *Royal Martyr du* 19e *Siècle*, il a fait preuve d'une haute impartialité, qui honore son caractère de journaliste, et qu'il ne rejette pas, comme M. de Dompierre de Chaufepié, une vérité historique ; parce qu'elle est désagréable à entendre pour certains individus de l'esprit de ce dernier qui, passablement ténébreux, fait l'éloge de la rédaction par sa critique, qui ne comprend rien à l'histoire de la révolution française, et qui, s'il se comprend lui-même dans son verbiage, n'a pas eu la capacité de le rendre intelligible au bon sens. Dans tous les cas, je l'en remercie, car c'est une excellente réclame pour donner du crédit à ma publication. On n'attaque pas avec autant d'animosité un écrit sans valeur.

M. de Chaufepié semble prendre sous sa protection le comte de Provence et ses crimes révolutionnaires.

« A d'autres d'admirer, nous dit-il, comment M. de la Barre peut *impunément*, se basant sur la SEULE révélation d'un enfant « en bas âge expliquer un grand mystère d'iniquité en révélant « UNE PROFONDE SCÉLÉRATESSE, et signaler un FRATRICIDE.

« C'est un mystère ? Direz-vous ?

Digitized by Google

« Et moi je dis que l'art. 22 § 2 J. Cr. Néerl. l'explique.

« A l'organe de l'Etat déclaré compétent, au terme du dit § 2, je recommande respectueusement,

« La lecture de la phrase se rapportant au feu Roi, laquelle phrase se trouve au milieu de la p. 12,

« Sans vouloir, cette fois-ci, énoncer une opinion indivi-« duelle positive, — à cause de l'extrême délicatesse des ques-« tions, s'y rattachant peut-être:

« C'est pourquoi je ne porte pas plainte formelle, en « vertu des articles 14, — 15 de l'I Cr. Néerlandaise, » — ce dont j'ai la noire ingratitude de ne lui savoir aucun gré. —

« Cette fois la justice néerlandaise sera peut-être à même « de dévoiler, expliquer et révéler ce que je considère « comme un mystère étrange.

« La présomption que je fais entrevoir, lue, approfondie, par-« tagée, il s'agirait d'une affaire entre le Min. public, (repré-« sentant très-haute partie) et M. de la Barre, dans laquelle je « ne puis ni ne veux anticiper.»

M. Chaufepié, pour éclairer la justice néerlandaise, n'aurait pas dû envelopper d'une réticence fort obscure son mystère étrange et la délicatesse des questions qui s'y rattachent peut-être. Quand on provoque une action judiciaire contre quelqu'un, il ne faut pas de faux-fuyant; la précision et la clarté deviennent obligatoires. Je lui conseille de lire, dans les Intrigues dévoilées ou Louis XVII dernier Roi légitime de France, le chapitre intitulé: Louis XVIII et Robespierre; il y trouvera de nouveaux matériaux à insérer dans son honorable dénonciation, qui, mieux que son paragraphe 2 de l'article cité, expliquent la profonde scélératesse de l'usurpateur du trône de France, qui, par son agent régicide, fit abattre la tête de ceux qu'il prévoyait devoir le contrecarrer dans sa frénétique ambition.

Digitized by Google

Je m'étonne que M. Chaufepié ait gardé le silence sur cette publication, sur *En Politique point de Justice*, sur *La Vérité au Duc de Bordeaux*, et que ce soit seulement aujourd'hui que sa susceptibilité se révolte. Probablement que la mouche qui le pique et l'a réveillé de son engourdissement n'était pas née alors.

Il qualifie roman-pamphlet l'histoire du Royal Martyr du 19e Siècle. C'est charmant! dirai-je à mon tour: Aardig! Sa merveilleuse perspicacité lui fait y trouver «quelque identité avec l'histoire cynique d'Egalité!»

Il n'aime pas «l'historiette des têtes, au bout des piques, «qu'on fait poudrer. Cela ressemble à l'histoire de Madame la «princesse de Lamballe.»

Il n'aime pas les armes de l'ancienne monarchie française. «Elles blessent le principe du droit des gens, la souveraineté «intérieure; parce que ma publication a précisement lieu intra territorium,» sur le territoire. Ainsi l'Etat souverain, in casu, la souveraineté néerlandaise, l'Etat néerlandais sont blessés.

«Pesez, ajoute triomphalement M. Chaufepié, surtout ces «phrases de la proclamation p. 21. «Si jamais la Providence «Divine se décidait à me mettre sur le trône de «mes pères, p. 22..... que nul autre que moi n'est «le véritable Duc de Normandie, fils du Roi Martyr.»

Cela lui déplaît souverainement, car il n'est pas mon admirateur, ni un croyant à Louis XVII survivant à sa prison du Temple. Quel dommage! Sa désapprobation tue Le Royal Martyr du 19e Siècle! Il ne se relèvera pas du coup mortel que lui porte la Réflexion Néerlandaise! L'écrivain de cette mauvaise plaisanterie craint «qu'on ne le trouve trop sys«tématique. Mais pour échapper au vague que la souveraineté «intérieure et extérieure, (le prestige) la souveraineté entière

Digitized by Google

« serait indubitablement affaiblie, il évoque l'intervention du « gouvernement du Roi, pour qu'il revendique pour l'Etat sou- « verain néerlandais son droit de conservation, le « premier et le plus éminent de ses droits.»

M. Chaufepié nous fait voir — je ne dirai pas clairement — de quel bois il se chauffe. C'est un terrible jouteur, qui ne se mouche pas du pied! Sa réflexion se compose d'un vrai salmigondis, (ragoût littéraire) ou figurent pèle-mèle, sans rime ni raison, les mots:

« Meuniers, Rois, sans-souci, mystère silencieux, gouverne- « mens majestueusement silencieux, comme le général Charette « et deux de ses amis — statue du commandeur au « festin commencé, que le roi et son procureur aussi respectent « et redoutent, la Vendée devant laquelle l'enfer même « s'arrête, recule, ne rugit plus, devant laquelle encore le 19e Siècle, malgré lui, s'incline.» — Quel galimatias! —

M. Chaufepié prétend que je défends «une cause si no- «toirement mauvaise, qu'elle est refoulée par les «dénis de justice de tous les gouvernemens;» comme s'il pouvait y avoir déni de justice là où il n'y a pas droit légitime à réclamer!

Enfin, la Réflexion Néerlandaise se termine ainsi:

« Epilogue.

« A. M. de la Barre.

« Vous croyez exciter quelque compassion politique, et « j'appuie sur cet adjectif, en dévoilant encore..... un mystère « d'infortune possible.

« Cela fait pitié.

« Moi aussi, Dieu m'est témoin, je me désole quand je vois «une jeune fille, quelle que soit sa position sociale, «travaillant pour sa famille, une partie de ses «nuits, à la lueur d'une faible lampe.

Digitized by Google

« Mon âme exalte un pareil dévouement. Mais jamais, « comme vous, je n'aurais voulu dérober cette touchante, cette « sainte figure à la nuit, qui l'enveloppa de ses chastes voiles, « au seul regard de Dieu, à la compassion des anges, pour la « livrer à la presse, à la curiosité vulgaire, au sarcasme peut-être « de l'indifférence.

« Et cela, — pour relever une cause d'une certaine politi- « que.

« En le faisant, vous avez blessé un divin droit, celui de « l'indigence. Puisse le bon Dieu vous juger moins sévèrement. « Je l'espère.....

« C'est son mystère à lui !..... »

M. Chaufepié voit partout des mystères ! Il a l'oeil pénétrant et l'esprit profond, il est lui-même *un mystère*. Il fait des voeux pour que Dieu me juge moins sévèrement. Le saint homme ! Moins sévèrement que qui ? Que lui, je le présume.

J'ai reçu d'Amsterdam ce chef-d'oeuvre de nullité le 14 de ce mois. Ne pouvant pas me résoudre à le prendre au sérieux, le jour même, j'adressai, sur un ton ironique, au rédacteur du *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, une réponse que je le priais de publier. La rédaction n'a pas cru devoir acquiescer à ma demande, vraisemblablement pour ne pas s'exposer aux tracasseries possibles d'un homme fantasque, dont l'absurdité constitue la raison.

Cependant, je ne puis garder le silence devant l'étrange réquisitoire lancé contre moi. M. Chaufepié croirait qui j'ai peur de lui. A propos de quoi ? Je n'en sais rien.

Qu'est-ce donc que M. de Dompierre de Chaufepié ? La question que je m'adresse est toute naturelle. Je ne le connais pas. Voilà la première fois que son nom frappe mes oreilles ; et il m'attaque ! Quel est donc le dégré d'importance qu'il se suppose, pour s'imaginer que, sur quelques phrases baroques signées de lui, le

Digitized by Google

gouvernement néerlandais va sortir des voies constitutionnelles et entrer dans celle de la persécution, intervenir afin d'arrêter un écrit historique complètement étranger à son pays? C'est se faire une singulière illusion! La liberté de la presse, base essentielle du pacte fondamental néerlandais, me serait-elle interdite; parce que je traite un sujet qui choque M. Chaufepié? Ce droit inviolable m'appartient comme à lui mais je ne m'en fais pas comme lui un droit d'insolence.

Il donne à sa Réflexion l'épithète de *Néerlandaise.* Ce serait tout au plus celle d'un Néerlandais. Mais, s'il est Néerlandais, il ne l'est pas pur sang. Il ne l'est ni par le nom, ni par l'esprit, ni par le coeur; car il froisse, à chaque ligne sortie de son âme courroucée — on se demande pourquoi? — les sentimens élevés de la noble Nation néerlandaise qui s'est toujours montrée admirable, exemplaire parmi les peuples; juste envers les infortunes royales qui échauffent tant la bile de ce M. Chaufepié.

Il se trompe aussi grossièrement en dénaturant, — en ce qui regarde la Hollande, — mes véritables sentimens, qui sont ceux du plus loyal et du meilleur des Néerlandais, ceux du plus profond respect pour la haute sagesse du gouvernement du Roi. S'il avait lu tous mes écrits, il y aurait vu ces sentimens chaleureusement exprimés dans mainte circonstance. J'ai dit à cet égard ma pensée la plus sincère, il y a quatre ans, dans une dédicace à la Nation hollandaise. Je vais en reproduire quelques parties, pour mettre en belle humeur M. de Chaufepié, et afin qu'on me juge selon mes oeuvres, non sur la parole hostile d'une personne qui devrait réfléchir plus mûrement avant de publier ses réflexions, et prendre conseil d'un jurisconsulte avant de citer, à tort et à travers, des articles de loi qui ne signifient rien, quant à l'application qu'elle en veut faire.

Voici donc ce que je disais à la Nation hollandaise:

«Arrivé à l'âge de soixante-dix ans, je ne puis plus guère

Digitized by Google

compter sur de longs jours. Cependant je me suis imposé une sorte d'apostolat, depuis 1836, qui n'est point encore parvenu à une conclusion conforme au plus ardent de mes voeux, s'il entre toutefois dans les desseins de la Providence qu'ils soient réalisés. Je veux parler du dévouement qui m'a lié au sort du fils de notre antique monarchie française, et, après son décès, à celui de sa royale famille....

Voilà pourquoi je vais replacer sous les yeux du public les circonstances douloureuses de l'histoire du royal Orphelin du Temple.

Cette histoire, je l'ai déjà donnée dans Les Intrigues Dévoilées, ou Louis XVII, Dernier Roi Légitime de France. Mais l'édition qui en est épuisée n'a guère été connue qu'en Hollande; et, dans les intérêts d'avenir de mes illustres amis, sinon pour le présent, je crois essentiel de la remplacer par une autre, qui contienne le récit des vingt années écoulées depuis que la terre hospitalière du royaume des Pays-Bas recouvre la tombe du fils aîné de l'auguste Maison de Bourbon.

Ce sera, en quelque sorte, „Mon Testament Politique", car les paroles que l'on prononce, en prévision de la mort, sont le témoignage par excellence; et je lègue, pour ainsi dire, mes dernières pensées au monde, comme une protestation contre les proscripteurs de Louis XVII et de sa famille. C'est une protestation d'homme juste qui passera aux générations futures, flétrissant, avec le burin ineffaçable de la vérité, toutes les corruptions politiques et sociales du dix-neuvième siècle, dans quelque rang qu'elles se soient abritées, sous la confiance du mensonge et des crimes commis, pendant deux générations, pour effacer une existence royale qui gênait les raisons d'Etat des gouvernemens. J'élève un monument funèbre à la mémoire du fils de Louis XVI, et en

Digitized by Google

l'honneur des Bourbons de Breda. N'ayant plus rien à leur offrir, puisque je me suis donné au Prince et à eux tout entier, je leur lègue mon amour, pour qu'il survive ainsi à mes cendres et les accompagne, durant leur vie, comme le souvenir du coeur qui les aura le plus aimés sur la terre. L'homme est l'instrument des volontés du Très-Haut. Le sentiment qui m'inspire réveillera peut-être d'efficaces sympathies en faveur de l'infortune royale que je recommande, avant de quitter ce séjour de misère, aux coeurs nobles et généreux qui se sentiront émus au spectacle de souffrances imméritées, d'injustices et de barbaries inouies, incommensurables, dont les navrantes conséquences ravagèrent si cruellement plus de cinquante années de l'existence du Duc de Normandie. Dieu qui, dans sa miséricorde, a tant de fois consolé le royal proscrit, par le dévouement de vrais amis qu'il a rencontrés dans la vaste solitude de ses malheurs, et qui lui a donné à lui et aux siens, dans la famille Perceval d' Angleterre, des âmes d'élite, inépuisables d'amour et de bontés; Dieu, j'en ai la confiance, ne les délaissera point et daignera leur continuer sa providentielle assistance, dans ce royaume ami où il leur a aussi révélé de précieuses amitiés, et qui est devenu la patrie adoptive des princes et princesses de France, que la France méconnaît, et la patrie réelle, par naturalisation et par mariage, d'un des membres de cette seule branche aînée de la Maison de Bourbon. Peut-être alors la voix de quelqu'un, puissant en parole et en position, s'indignera-t-elle hautement contre les indignités des pouvoirs publics qui, depuis 1795 jusqu'à ce jour, ont perpétué et dépensé largement l'héritage de haine que tous les gouvernemens se sont passé, les uns aux autres, pour maintenir dans un état de méconnaissance et d'humiliation le Prince qui, roi de fait et de droit, après l'immolation de Louis XVI, posséda et représenta toujours seul le principe de la légitimité....

Digitized by Google

Néerlandais, je vous dédie cette histoire de Louis XVII : Acceptez-en la dédicace comme un faible hommage de la gratitude dont je me sens redevable envers vous, pour vos nobles et bienveillans procédés à mon égard, pendant mes vingt années de résidence dans votre pays. La considération distinguée dont je me suis vu honoré, de la part même de hauts fonctionnaires publics et d'autorités supérieures, dans toutes les circonstances où j'ai réclamé leurs bons offices, m'a appris que chez vous l'on savait respecter les infortunes politiques. En me tenant compte de mon dévouemeut aux héritiers méconnus des rois de France; en m'en faisant un mérite, quoique je n'aie accompli que le devoir d'un Français loyal conséquent avec ses principes, vous m'avez convaincu que l'accueil honorable fait à l'étranger dans ma personne n'était dû qu'à vos sentimens de justice, qu'à votre amour du vrai, qui ont aînsi si généralement sanctionné la légitimité des droits que je défends. Au sein de cette nation, si libéralement hospitalière pour les proscrits qui s'y réfugient, à l'ombre d'une liberté sagement entendue et sagement pratiquée, vous m'avez fait oublier l'ingrate patrie de Louis XVII, qui est la mienne, et aimer la vôtre où vraisemblablement ma tomble reposera à côté de celle du Prince qui fut mon roi, et fixe la nouvelle patrie de ses royaux descendans.

J'ai apprécié, par ma propre expérience, tout ce qu'il y a de vertus modestes et de qualités solides chez vous. Vous aimez votre roi et vos institutions, et sans faire de bruit au dehors, sans vous agiter comme le font d'autres peuples, vous concentrez tous vos efforts pour les améliorations que réclame votre bien-être intérieur, accroissant ainsi les prospérités de votre nation, sous le sceptre paternel de la Maison d'Orange-Nassau.

Votre terre est douce et sympathique au malheur. Vous avez

Digitized by Google

entouré de vos généreuses attentions la majesté tombée du Duc de Normandie; vous avez compris cette grande figure historique dont l'illustration s'est rehaussée, pour vous, de tous les abaissemens que les haines politiques avaient accumulés autour d'elle, dans le vain espoir de la rendre méconnaissable. Chez vous, sa royale famille, les Bourbons de Breda, mènent une existence protégée et tranquille, jouissant de l'estime publique, des égards dûs à leur naissance et à leurs malheurs, et jamais, comme ailleurs, votre presse journaliste n'a eu de parole amère pour eux: la postérité dira un jour, à la gloire du royaume des Pays-Bas: « Il fut le seul où les fils et petit-fils du vertueux Louis XVI et de la sublime Marie-Antoinette ne comptèrent pas un seul ennemi. »

Lorsque j'ai écrit ma dernière phrase, M. de Dompierre de Chaufepié ne s'était pas encore révélé. C'est un ennemi, poussé par un intérêt quelconque, dont il m'est impossible de pénétrer le mobile. Selon son esprit chrétien, il me reproche d'avoir « blessé un divin droit, celui de l'indigence, » en parlant de la généreuse conduite de la princesse Amélie. Trois mots de l'épilogue qu'il m'adresse jugent ces paroles ridicules.

« Cela fait pitié! »

Oui, cela fait pitié; car on ne peut pas dire sans blasphème que l'indigence est le droit de Dieu. Ce serait accuser sacrilègement son infinie bonté de distribuer, suivant son bon plaisir, à ses créatures, la richesse ou la misère, le bien-être ou le malaise, uniquement parce que cela lui plaît. L'indigence est un des maux de notre humanité. Dieu les permet, — mais ne les impose pas — pour l'enseignement de notre âme; et ils sont la plupart du temps la juste conséquence de nos actions, ou la suite des iniquités d'autrui, qui en rendra compte au tribunal de l'Eternelle Justice.

Si Dieu voulait l'indigence, si la signaler au monde, ainsi

Digitized by Google

qu'un grand dévouement qui l'assiste, c'était blesser un droit divin, ce serait justifier la dureté de coeur de ceux qui, la voyant passer sous leurs yeux, détournent la tête et poursuivent leur chemin, ou qui disent, comme cela est arrivé à ma connaissance, à un pauvre vieillard demandant l'aumône à un riche, qui la lui refusa: lisez la bible, et apprenez-y que nous devons supporter avec résignation les souffrances que Dieu nous envoie. Si j'ai dévoilé un mystère d'infortune, non possible, mais réel; si j'ai livré à la presse un dévouement filial digne de tous les respects et de l'admiration de tous les gens de coeur, de toute âme bien née; dire que je l'ai livré à la curiosité vulgaire, au sarcasme peut-être de l'indifférence, pour exciter quelque compassion politique et relever une cause d'une certaine politique; c'est faire preuve de bien peu de jugement et outrager la conscience publique. Une idée aussi rétrécie ne pouvait entrer que dans la tête de celui qui se porte mon accusateur. Qu'il sache que je rougirais de solliciter la compassion ou les faveurs de la politique qui, pendant un demi-siècle, a ravagé l'existence du fils des rois, parce qu'elle lui faisait ombrage, qu'elle dérangeait ses calculs, et mettait au grand jour les crimes de ses raisons d'Etat. Hors de là! nous n'avons rien à faire avec la politique: il ne s'agit pour nous que d'une question de droit civil.

Qu'il sache que, lorsque la jeune fille travaillait pour sa famille, son père allait en France pour s'y faire reconnaître, à pied, comme un pauvre malheureux, sans argent, et qu'il devait sa situation misérable au comte de Provence, son oncle, usurpateur de son trône, et à la Duchesse d'Angoulême, sa soeur qui, pendant quatorze ans avait dépensé à la cour de France les millions de revenus qui appartenaient au frère qu'elle savait vivant;

Qu'il sache aussi que le duc de Bordeauxse sert de ces millions,

Digitized by Google

qui sont l'héritage des enfans de Louis XVII, pour se payer une cour et des courtisans.

Si j'ai commis une indiscrétion aux yeux de M. Chaufepié, au nom de la saine morale, j'ai dû dire ce que j'ai dit pour flétrir les spoliateurs de la fortune des orphelins royaux, les coupables de leur indigence, et pour les couvrir de confusion.

Qu'il sache que j'écris *surtout pour la France* et que je veux qu'elle n'ignore point pourquoi la jeune fille, après avoir traversé de longues années de souffrances, continue encore aujourd'hui son oeuvre d'amour filial.

Que M. Chaufepié sache enfin que la cause du fils de Louis XVI, de «*mon Louis XVII*», est trop majestueuse par elle-même, qu'elle a trop grandi sous l'oppression de ses ennemis, qui l'ont combattue par les assassinats, par les mensonges, les calomnies, par tous les genres de persécutions imaginables, pour que je songeasse à la *relever* par un expédient indigne d'elle;

Qu'on peut vouloir donner son coup de pied d'âne à cette majesté sans puissance, inviolable dans sa tombe pour qui sait se respecter; mais que les ruades de ceux qui s'efforcent de la frapper ne sauraient l'atteindre, tant elle est au-dessus de toutes les insultes, inaccessible à toutes les agressions.

Quand une vérité nouvelle apparaît, elle rencontre nécessairement une opposition violente, passionnée; parce qu'elle contrarie les idées reçues, la croyance commune, la multiplicité de toutes les considérations individuelles qui la font repousser, à cause des conséquences forcées qu'elle embrasse. Il n'en est pas une seule qui s'établisse sans lutte, ses antagonistes comprenant qu'elle est un danger pour eux et pour l'ordre de choses au maintien duquel ils sont intéressés. C'est pourquoi on frappe sur cette vérité et sur ses partisans. Son importance se montre dans l'émotion qu'elle cause à son apparition, dans la fureur de la résistance, dans le dégré et la persistance de la colère de ses adversaires.

Digitized by Google

Ainsi il en a été de celle relative à l'existence du fils de Louis XVI, évadé du Temple. Elle a eu et elle a encore à combattre toutes les mauvaises passions. Elle a trouvé sur son chemin l'orgueil, l'égoïsme, l'ambition, la cupidité, le fanatisme, la sottise, qui ont cherché à lui barrer sa route et à lui susciter des entraves. Néanmoins, malgré toutes les persécutions, et précisément par ces persécutions, cette vérité, qu'elles ont eu pour but de détruire et de soustraire à la connaissance du monde, a grandi, et a fini par se manifester d'une manière évidente, nettoyée de tous les subterfuges, de tous les expédiens de la mauvaise foi qu'on lui opposa; parce que le succès de toute vérité utile à l'enseignement de l'homme est voulu par Dieu; et que l'existence du fils de Louis XVI, généralement reconnu, sera un jour la plus efficace leçon des peuples et des gouvernans.

Il y a bien encore, de temps à autre, quelques esprits arriérés, tels que M. Chaufepié, qui semblent se réveiller, comme d'un long sommeil, prennent la plume et bataillent contre nous. Mais ils font de vains efforts pour arrêter la marche d'une vérité historique qu'il n'est plus possible d'étouffer ni d'emprisonner. Elle a de trop profondes racines dans des intelligences supérieures, et dans le bon sens des masses. La lumière s'est faite et l'éclaire d'un jour si éclatant qu'elle est devenue visible, dans les ténèbres même dont voulaient l'envelopper ses plus puissans contradicteurs.

Dans quel *accès* d'aberration d'esprit tombe quelquefois l'homme, qui se croit sensé, lorsqu'il se laisse guider par l'amour-propre, l'intérêt ou la haine! On me dénonce! Mais c'est une risée. Quel est donc mon crime? Oh! J'en ai commis un abominable, irrémissible, aux yeux de ceux qui ne pardonnent pas à l'Orphelin du Temple de n'y être pas mort. On l'avait enterré vivant, et, pendant que les fossoyeurs foulaient

Digitized by Google

aux pieds la terre sur son cercueil, il en sortait, et les terrifiait d'épouvante et de rage par sa résurrection. Ce mort vivant, je l'ai montré au monde; et le monde honnête l'a acclamé, l'a accueilli avec attendrissement, avec respect, avec amour; car c'était une relique précieuse que ce dernier rejeton de tant d'illustres royautés françaises, qu'on croyait mort et dont la vie cachée avait été toute de désolation.

Voilà mon crime! Ce crime, dont je me fais gloire, dont j'ai nourri ma pensée pendant trente-trois ans, et dont je me rendrai coupable jusqu'à la dernière heure de mon existence; ce crime, voilà vingt-trois ans que je le commets publiquement en Hollande, me dénonçant moi-même par mes écrits; et c'est en 1869, pour la première fois, que M. Chaufepié s'en aperçoit! Alors, en fidèle observateur de la loi, il le dénonce; c'est très-édifiant! Ne mériterait-il pas une couronne civique ou le prix Monthion? Mais malheureusement pour lui, ce crime n'est prévu par aucune loi dans aucun gouvernement. On punit les assassins; ceux qui au lieu d'assassiner ressuscitent un mort ne sont passibles d'aucune peine.

Que M. Chaufepié suive donc à sa guise sa ligne de conduite; nous n'en prenons point de souci. Moi aussi je suivrai la mienne en attendant l'effet de ses menaces extravagantes. Je ferai passer devant lui fièrement, sans peur et sans reproche, la continuation de l'histoire du Royal Martyr du 19 Siècle, disant tout ce qu'il me convient de dire, sans me préoccuper de ce *qui ne lui convient pas*: et comprenant autrement que lui le plus grand des préceptes évangéliques, celui de l'amour du prochain, je me demande comment je m'expose à la sévérité des jugemens de Dieu, qui ordonne de faire aux autres ce qu'on voudrait qu'on nous fît à nous-mêmes, en ne cessant de demander justice, à tous les pouvoirs de la terre, en faveur d'une famille royale qui, malgré sa pauvreté et sa désolante situation, est l'égale de toutes celles qui règnent et la méconnaissent.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

GAYLAMOUNT
PAMPHLET BINDER
Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

YC

M305582

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google